

ARCHIVE

La guerre des éoliennes est déclarée sur les sites de La Côte

Par Schurch Madeleine le 30.10.2009 à 21:20

LA CÔTE - Elle a pris son bâton de pèlerin pour convertir les communes à l'énergie éolienne. La présidente d'Ecologie libérale marche ainsi sur les plates-bandes de Romande Energie. MADELEINE SCHÜRCH

LA CÔTE - Elle a pris son bâton de pèlerin pour convertir les communes à l'énergie éolienne. La présidente d'Ecologie libérale marche ainsi sur les plates-bandes de Romande Energie.

MADELEINE SCHÜRCH

Les syndics de Marchissy et de Longirod sont bien embêtés. Au début de l'automne, ils avaient signé, avec une majorité de propriétaires, une convention avec Romande Energie pour étudier un projet de parc d'éoliennes sur les territoires de leur commune. Et voilà que débarque une voisine – elle habite le village de Saint-George – se profilant comme ambassadrice des Services Industriels de Genève (SIG): c'est Isabelle Chevalley, présidente d'Ecologie libérale et égérie romande des énergies renouvelables. Elle a posé sur la table des propositions financières à faire pâlir les autorités locales et les agriculteurs prêts à céder leurs champs aux disciples d'Eole.

Une lionne verte

Isabelle Chevalley rigole. «J'ai effectivement un mandat externe, depuis une année et demie, pour démarcher les communes. Il ne s'agit pas de faire de la surenchère, mais de défendre un accord à juste prix pour tous les partenaires. Mon but est que les retombées profitent à toute la région», explique l'écologiste.

Si elle a accepté de «travailler» pour les SIG, c'est que cette entreprise affiche clairement son éthique, garantissant une électricité ne provenant ni du nucléaire ni du charbon. Ce qui est nettement moins transparent, selon elle, chez la concurrente Romande Energie.

Facile, pour cette députée très médiatique et connue autant en ville qu'à la campagne, de décrocher des contrats. «J'ai des contacts partout en Suisse romande, on sait qui je suis et je connais bien le domaine. » «C'est une lionne! admet Philippe Verburgh, directeur commercial aux SIG. Mais notre intention n'est pas de se tirer la bourre avec Romande Energie. On collabore, même si les deux ont des ambitions sur la Suisse romande», constate le Genevois. Les deux entreprises détiennent d'ailleurs chacune 30% du projet de parc de La Rippe, qui prévoit d'ériger, avec d'autres collectivités locales, plusieurs éoliennes dans une combe derrière La Dôle.

Le règne de la surenchère

Mais il faut bien l'admettre, la bataille fait rage. Actuellement, Romande Energie focalise ses démarches sur les sites d'implantation figurant dans le rapport Potentiel éolien du canton de Vaud, établi en 2007. A La Côte, ce dernier comprend les secteurs d'Arzier, Bassins, Burtigny et Longirod. Pour les communes, son mode de rémunération est fixé au cas par cas, notamment par un pourcentage du chiffre d'affaires lié à la production, un impôt lié à l'outil de production ou le financement d'équipements d'intérêt public. Quant aux propriétaires, ils touchent un forfait.

En proposant aux communes de Longirod et de Marchissy des conditions similaires à celles d'Essertines-sur-Rolle, où ils viennent de lancer un projet de trois ou quatre éoliennes hors plan cantonal, les SIG ont miné le terrain de Romande Energie. A Essertines, les zones cédées en droit de superficie rapporteraient 30 000 francs par an et par éolienne, sans compter les recettes de la revente de l'énergie.

Si, en plus, les communes choisissent de devenir actionnaire de la société d'exploitation créée par les SIG, c'est «de l'or qui passe sur leurs têtes», estime Isabelle Chevalley.

Pour ne pas perdre le site de Longirod, Romande Energie n'avait donc d'autre choix que d'aligner son offre. «On voit aujourd'hui que d'autres entreprises électriques, ainsi que des sociétés spéculatives, comme Reninvest ou Alpine Winds, affichent leurs ambitions sur des sites qui ne sont pas répertoriés par le canton, constate Karin Devalte, porte-parole de Romande Energie, en déplorant une telle surenchère. Ce constat nous amène à réfléchir à l'opportunité de continuer ou non à se conformer exclusivement aux recommandations cantonales. »